



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN DE LA VOUGE

---

Secrétariat technique et administratif :  
Syndicat du Bassin versant de la Vouge  
25 avenue de la gare  
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

Réunion du 17 janvier 2012 à 14 h 30  
ESBARRES

### COMPTE-RENDU 2012-18

Convocation du 22 décembre 2011

**Etaient présents :**

↳ du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Madame Catherine LANTERNE (Izeure)

Messieurs Roger GANEE (Conseil Général de Côte d'Or)

Guy CASSIERE (Saint Bernard)

Gilles CARRE (Couchey)

Hubert POULLOT (Saint Philibert)

Camille MAILLOTTE (Marliens)

Rémy MARPEAUX (Magny les Aubigny)

Jean Claude ROBERT (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin)

André DALLER (Communauté de communes du Sud Dijonnais)

Maurice CHEVALLIER (SIE de Vosne-Romanée)

Michel BEAUNEE (SIE de la Région de Seurre)

Maurice VACHET (Syndicat du bassin versant de la Vouge)

↳ du collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

Messieurs Pierre COQUILLET (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)

Jean François COLLARDOT (Syndicat des Irrigants de Côte d'Or)  
Noël CHAFFONGEAND (CLAPEN de Côte d'Or)  
Christophe ALLEXANT (ASA de Saulon la Chapelle)

↳ **du collège des représentants de l'Etat et des Etablissements Publics :**

Mesdames Evelyne MORI (Préfecture de Côte d'Or)  
Christel L'HUILLIER (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse)  
Carole SIMONOT (Agence Régionale de Santé)  
Messieurs Marc PHILIPPE (DREAL de Bourgogne)  
Stéphane LAHAYE (Base aérienne 102)  
Alain HERR (Voies Navigables de France)

↳ **Etaient excusés :**

Madame Emmanuelle COINT (EPTB Saône Doubs)  
Messieurs Yves GELIN (Syndicat du bassin versant de la Vouge) - Mandat à M. VACHET  
Daniel SAUVAIN (Echigey) - Mandat à M. MARPEAUX  
Jean-Louis AUBERTIN (Communauté de Communes de la Plaine) - Mandat à M. VACHET  
Eric GRUER (FDPPMA de la Côte d'Or)  
Frère Michel (Abbaye de Cîteaux)  
La DDT de Côte d'Or - Mandat à LA DREAL Bourgogne  
L'ONEMA

↳ **Etaient absents :**

Messieurs Stéphane WOYNAROSKI (Conseil Régional de Bourgogne)  
Denis THOMAS (Conseil Général de Côte d'Or)  
Max CHARLES (Gilly les Cîteaux)  
Denis BERTHAUT (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)  
Pierre MENU (SIE de Brazey en Plaine)  
Georges GRENIER (CCI de Dijon)  
Sébastien MEUNIER (SNCF)  
Rudy VADUREL (Veolia)  
Jacques POUETTE (UFC de Côte d'Or)

Invités : Mesdames Laure LEYSEN (Conseil Général de Côte d'Or), EBRARD Gaëlle (CA Grand Dijon), Messieurs Bernard BOUILLOT et Patrick JACQUET (SBV), Boris MICHALAK (EPTB Saône Doubs), Didier DALANCON (Conseil Régional de Bourgogne), GIRARD Olivier (CA Grand Dijon), Julien FORESTIER (Fédération de Pêche), Nicolas BOILLIN et Edouard LANIER (Syndicat du Bassin versant de la Vouge), VALENTIN Jocelyn (Inter CLE - Syndicat du Bassin versant de la Vouge).

---

## **ORDRE DU JOUR : Réunion plénière N° 18 de la commission locale de l'eau**

- ⇒ Révision du SAGE - **Vote de la stratégie**
- ⇒ Volumes Prélevables du bassin versant de la Vouge - Point sur les avancées
- ⇒ Inter CLE - Points sur les avancées
- ⇒ Contrat de bassin Vouge - bilan de mi-parcours
- ⇒ Affaires et Questions diverses

---

### **1) Mot d'accueil**

M. VACHET, par ailleurs maire d'Esbarres, présente sa commune et invite les membres de la CLE à partager le verre de l'amitié à l'issue de la réunion.

Avant de commencer la réunion, le Président précise que c'est désormais M. LANIER qui est en charge de l'animation du contrat de bassin Vouge. Il présentera à cet égard le bilan à mi-parcours du contrat.

### **2) Révision du SAGE - Stratégie**

Le Président transmet la parole à M. BOILLIN, à qui il demande de présenter le document rédigé en bureau de CLE et soumis à l'issue de cette présentation à approbation de la CLE.

Avant de présenter la stratégie, M. BOILLIN explique qu'elle permet d'une part de présenter au comité de bassin RM (date de passage : 5 avril 2012) les choix de la CLE de la Vouge pour la révision du SAGE et d'autre part, de savoir s'ils sont compatibles avec le SDAGE RM. Il insiste sur le fait que les orientations stratégiques, adoptées en CLE, l'engage dans la rédaction finale du SAGE.

M. BOILLIN présente la totalité du document (en pièce jointe).

Un débat s'engage :

- M. COLLARDOT explique qu'une réunion a été organisée autour de la problématique ruissellement sans que la CLE soit représentée,
- M. BOILLIN répond que c'est l'exemple concret de nécessaire reconnaissance de la CLE, dans toutes les instances où il est évoqué peu ou prou la problématique eau.

Le Président passe au vote. L'adoption est unanime. La stratégie sera présentée au comité de bassin par Mme L'HUILLIER.

M. BOILLIN rappelle succinctement les étapes à venir :

- Adoption du SAGE révisé par la CLE - Fin du 1er semestre 2012,
- Consultations des collectivités et du comité de bassin RM - 2ème semestre 2012,
- Consultation du public (1 mois min) et rapport du commissaire enquêteur (1 à 2 mois) - Fin 2012 - début 2013,
- Approbation finale du SAGE par la CLE puis par Arrêté Préfectoral - 1er semestre 2013.

### **3) Volumes Prélevables du bassin versant de la Vouge - Point sur les avancées**

M. BOILLIN explique que la phase 6 a été validée techniquement en CLE du 8 novembre 2011. Les volumes adoptés, à cette occasion, n'étaient qu'une préfiguration de ceux à retenir définitivement par la CLE. En tout état de cause, les volumes prélevables doivent être discutés

au cours de réunions de bureau, de CLE ou de rencontres bilatérales avec les représentants des usagers avant adoption.

Il rappelle que le bassin de la Vouge (hormis Dijon Sud / Cent Fonts) a été découpé en quatre sous bassins :

- la Vouge à Villebichot,
- la Vouge à Esbarres,
- la Varaude à Tarsul - Izeure,
- la Bièvre à Brazey en Plaine.

Il explique que conformément à la concertation à mettre en œuvre, trois réunions de concertation ont déjà permis de :

- connaître les demandes en eau potable par sous bassins (selon les besoins des Maîtres d'Ouvrages actuels),
- connaître les rendements des réseaux d'eau potable,
- évoquer les demandes pour l'irrigation.

A ce jour, la réflexion a sensiblement avancé sur le sujet, toutefois avant de valider définitivement en CLE les volumes par usages et territoires, il nous est nécessaire d'obtenir les demandes agricoles et de prendre en compte les usages industriels (même si ils sont limités en dehors de la nappe de Dijon Sud). Ceci suppose donc que de nouvelles réunions de concertation seront organisées dans les prochaines semaines avant de proposer en CLE d'arrêter les volumes.

Sur la Cent Fonts (nappe de Dijon Sud), l'Inter CLE fera ses propositions, issues de la concertation qu'elle mène actuellement, afin de les valider par les CLEs de la Vouge et de l'Ouche.

Néanmoins, il est d'ores et déjà acté que les volumes disponibles :

- sur Vouge amont seront limités, particulièrement en basses eaux,
- sur Vouge aval, semblent suffisant pour les besoins habituels et futurs (!),
- sur la Bièvre, les volumes pour l'eau potable (actuels et futurs) seront sécurisés, sous réserve d'aménagements agricoles devant couvrir les besoins des irrigants supplémentaires,
- sur la Varaude, les besoins [essentiellement agricoles] peuvent être couverts grâce à l'apport de la Cent Fonts, avec des aménagements si les besoins venaient à augmenter (comme pour la Bièvre).

Un débat s'engage :

- MM. COQUILLET et COLLARDOT s'inquiètent des volumes qui seront mis à disposition pour les irrigants notamment sur la Nappe de Dijon Sud - Cent Fonts,
- M VACHET rappelle que la priorité sera toujours l'AEP, toutefois il rappelle que le bureau de CLE doit examiner les volumes demandés par les irrigants au cours du prochain bureau,
- MM. COQUILLET et COLLARDOT pensent que l'agriculture doit être soutenue pour la mise en place d'unité de stockage hivernal,
- Le Président se dit en accord avec ce principe et proposera de l'intégrer dans le SAGE révisé,
- M. COQUILLET s'interroge sur le cas de la Bièvre et sur les bassins déjà en place,
- M. BOILLIN explique qu'ils répondent en grande partie aux hypothèses du bureau d'études.

#### 4) Inter CLE - Points sur les avancées

M. VACHET donne la parole à M. VALENTIN, animateur de l'Inter CLE. Celui-ci présente les actions passées et celles à venir.

##### a) L'EVP :

- Il y a une proposition d'un Volume Prélevable Global de 7 Mm<sup>3</sup>/an dans la nappe de Dijon Sud avec le respect d'un Débit Minimum Biologique (mensuel) de 170 l/s, ce qui permettrait des prélèvements supplémentaires par rapport à l'actuel,
- La proposition de répartition entre les usages a été discutée en Inter CLE du 25 novembre 2011 ; à ce jour il manque la validation des 200 000 m<sup>3</sup>/an stockage hivernal irrigation et l'allocation du volume de 0.25 Mm<sup>3</sup>/an issu de l'industrie (vraisemblablement à l'AEP).

A ce jour, le tableau suivant résume les discussions de l'Inter CLE :

	Volumes prélevés				
	AEP (Mm <sup>3</sup> /an)		Irrigation (m <sup>3</sup> /an)	Industrie (m <sup>3</sup> /an)	Total (Mm <sup>3</sup> /an)
	Gorgets	Autres (DS)			
Référence 2008	3.1	2.6	20 000 à 30 000	20 000	5.8
Proposition du BE	3.6	2.8	0.1 et 0.2	300 000	7
<b>Proposition issue de la discussion en InterCLE</b>	<b>3.6</b>	<b>2.8 (+ 0.25)</b>	<b>100 000 (estival)</b> <b>200 000 (stockage hivernal)</b>	<b>50 000</b>	<b>7</b>

##### b) La « Ressource stratégique » (phase 3bis de l'EVP)

- La nappe de Dijon Sud a été classée comme « Ressource majeure » pour l'AEP, c'est la raison pour laquelle il a été demandé de faire un bilan de la nappe sur les plans quantitatif et qualitatif et d'identifier des secteurs à protéger pour l'AEP,
- La conclusion de l'étude montre que la nappe est dégradée dans sa partie superficielle et profonde et qu'il n'y a pas de secteur préservé actuellement. Ceux ci nécessite de poursuivre une gestion globale de préservation de l'ensemble de la nappe.

##### c) L'étude Nitrates

- La concentration en nitrates des eaux de la nappe est proche de 50 mg/l, aussi il a semblé intéressant de connaître leurs origines afin d'identifier les zones et les activités à cibler dans le cadre de programmes d'actions,
- L'étude a été réalisée en deux temps :
  - Mesure isotopique des nitrates et du bore,
  - Evaluation de l'anomalie de Gadolinium (marqueur des Eaux Usées).
- Les résultats montrent, qu'au delà de l'impact de l'agriculture en aval, un impact marqué des E.U. a été identifié sur la nappe superficielle. Ceci sous tend la réhabilitation des réseaux d'assainissement défectueux.

##### d) Le contrat d'objectifs pour la nappe de Dijon Sud

- La démarche se décompose en 3 phases :

- Rédaction de l'Etat des lieux,
  - Elaboration du Diagnostic,
  - Rédaction du Contrat et proposition des actions associées (mise en correspondance avec les contrats de bassin Ouche et Vouge).
- Sa validation est prévue pour 2013

**e) La réhabilitation des ouvrages défectueux**

- La nappe de Dijon Sud est composée de deux sous-ensembles (Nappes superficielle et profonde) de qualités différentes. La contamination de l'une vers l'autre est due [entre autre] aux forages défectueux qui mélangent les eaux,
- Au préalable, il faudra repérer tous les ouvrages suspectés d'être défectueux,
- Puis les diagnostiquer (Passage caméra et vérification cimentation / géologie des terrains),
- Et enfin réhabiliter (ou combler) ceux effectivement défectueux ; prioritairement au niveau des puits AEP.

**f) La mise en place du Réseau d'Alerte et de Surveillance**

- Il y a nécessité de mettre en place un réseau permettant le suivi de molécules présentes dans la nappe sur des points de contrôle bien positionnés (amont des captages AEP),
- La réalisation de deux campagnes d'analyses complètes sur eaux brutes des champs captants (210 molécules) se fera en 2012 :
  - en Hautes eaux : fin de printemps ;
  - en Basses Eaux : début d'automne.
- Par la suite (2013), un choix de points d'eau pertinents se fera dans le cadre d'un suivi mensuel pérenne sur une liste de molécules plus restreinte (45 environ).

M. VACHET remercie M. VALENTIN et insiste sur la concertation autour de la définition des volumes maximum prélevables.

**5) Contrat de bassin Vouge - bilan de mi-parcours**

Le Président donne la parole à M. LANIER qui présente le bilan à mi parcours du contrat de bassin Vouge (en pièce jointe). Il rappelle que celui-ci a été signé le 17 juillet 2009. Il est constitué de 7 volets (cours d'eau, nappes, assainissement, agronomie, aménagement, observatoire, animation), de 22 thèmes et de 73 fiches actions. Le délai de réalisation est de 5 ans soit une fin de réalisation du programme d'action le 17 juillet 2014. Au bilan, 76 % des actions réalisées ou engagées à mi-parcours, nous pouvons considérer que son état d'avancement est satisfaisant et qu'il y a de bonnes perspectives d'atteinte des objectifs, néanmoins il faut mettre un bémol pour le volet assainissement (démarches préalables engagées mais retard dans le planning travaux).

Mme L'HUILLIER pense qu'il serait opportun de présenter le bilan à mi-parcours du contrat au cours de la réunion du comité d'agrément qui instruira le scénario du SAGE (5 avril 2012). Elle pense que la vision des membres du comité de bassin en serait d'autant meilleure qu'ils auraient à la fois à étudier ces deux documents.

Le Président pense que cette idée est judicieuse et propose aux membres de la CLE de la valider. L'acceptation est unanime.

**6) Affaires et Questions diverses**

**a) Installations sur le bassin de la Vouge - emprise de la nappe de Dijon Sud**

Le Président informe que deux courriers ont été reçus sur le sujet (DDT et Préfecture), expliquant que les démarches ont été menées dans les règles. Néanmoins, M. le Préfet pense que la CLE doit à l'avenir être associée de manière plus étroite sur ce type de dossier.

Le Préfet (la DDT) organisera une réunion sur les dossiers en cours dans les prochaines semaines. M. VACHET attend celle-ci avec intérêt, notamment au regard de l'engagement pris par les élus depuis 1999 et la création de la CLE de la Vouge, puis en 2009 par la création de l'Inter CLE.

#### **b) Pluviométrie 2011**

M. BOILLIN explique que la situation pluviométrique de l'année 2011 (657.6 mm au lieu 742.5 mm en moy.) a été très « chaotique ». Il explique que 4 phases pluvieuses et sèches se sont succédées :

- Janvier - Juin : - 45 % / moyenne
- Juillet et Août : + 80 % / moyenne
- Septembre et Novembre : - 35 % / moyenne
- Décembre : + 80 % / moyenne

Il illustre son propos par la chronique de débits des 4 stations hydrométriques du bassin (2 DREAL et 2 SBV). Les différents relevés montrent une différence nette entre la Cent Fonts et les autres cours d'eau. Les chroniques sont proches de celles de 1971 (dixit M. PHILIPPE).

#### **c) Réunions de Bureau de CLE**

21 février et 20 mars 2012

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé à 17 H 00, Monsieur Maurice VACHET remercie l'ensemble des membres de la commission de leur présence. Il clôt la réunion et invite les membres à partager le verre de l'amitié offert par la commune d'Esbarres.

Le représentant du SBV.  
Secrétaire et animateur de la CLE

N. BOILLIN

Le Président de la CLE

M. VACHET